



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

caprins

Question écrite n° 125170

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la situation des éleveurs caprins face à la surproduction de lait de chèvre. Au début des années 2000, pour répondre à la demande croissante, les éleveurs français ont augmenté leur production. En parallèle, l'importation de lait aurait dû chuter mais tel n'a pas été le cas. Cela s'ajoute désormais au tassement de la consommation, liée à la crise, et expose les producteurs à de lourdes difficultés. Ces deux dernières années, le prix du lait a fait l'objet de baisses successives. La sécheresse 2011 a, par ailleurs, contribué à très sensiblement augmenter le coût de production du lait qui a atteint le montant record de 140 euros pour mille litres de lait produits. Alors que la Fédération nationale des éleveurs de chèvres alerte sur le risque de voir disparaître 25 % des producteurs et que 450 éleveurs caprins de toute la France se sont réunis le 13 décembre à Surgères pour demander le maintien du prix du lait, il lui demande de bien vouloir lui faire part des mesures que le Gouvernement entend prendre afin de préserver la filière et répondre aux attentes des éleveurs.

## Texte de la réponse

La filière laitière caprine est confrontée depuis début 2010 à une crise importante. Une forte augmentation des importations associée à une hausse significative de la collecte nationale et à un tassement important de la consommation des fromages de chèvres ont conduit à un excédent d'offre de lait de chèvre qui s'est traduit par une baisse significative du prix payé aux producteurs. Plusieurs mesures destinées à soutenir la filière caprine ont été mises en œuvre depuis 2010. En effet, dans le cadre du bilan de santé de la Politique agricole commune, la France a choisi de mettre en place, à partir de la campagne 2010, une aide de 10 millions d'euros pour les éleveurs caprins qui bénéficie à ce jour à plus de 5 000 producteurs. Par ailleurs, concernant l'accompagnement global de la filière, l'Etat a financé une action exceptionnelle de promotion collective initiée par l'interprofession caprine à hauteur de 500 000 € en 2010 et de 400 000 € en 2011. Enfin, eu égard aux difficultés persistantes dans la filière, le Ministre chargé de l'Agriculture a missionné le 25 juillet 2011 le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux pour réaliser le diagnostic des forces et faiblesses de la filière. Ce travail a notamment permis à la filière de construire un plan stratégique et servira de socle d'expertise appuyant le cas échéant, la mise en œuvre de mesures structurantes dans le cadre des plans stratégiques pour les filières d'élevage en 2012, contribuant à renforcer la compétitivité et à favoriser une adéquation réactive de l'offre de la filière à l'évolution de ses débouchés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Abelin](#)

**Circonscription :** Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125170

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé** : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 décembre 2011, page 13438

**Réponse publiée le** : 14 février 2012, page 1300